

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 063-200035012-20240403-BIO20240403_001-BF

BIOPÔLE
CLERMONT-LIMAGNE

BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORT DE PRÉSENTATION

COMITÉ SYNDICAL 28 MARS 2024

SOMMAIRE

1	SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 -
1.1	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 -
1.1.1	Recettes réelles de fonctionnement.....	4 -
1.1.2	Recettes d'ordre de fonctionnement.....	6 -
1.2	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 -
1.2.1	Dépenses réelles de fonctionnement.....	6 -
1.2.2	Dépenses d'ordre de fonctionnement.....	10 -
2	SECTION D'INVESTISSEMENT	11 -
2.1.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 -
2.1.1	Recettes réelles d'investissement	11 -
2.1.2	Recettes d'ordre d'investissement	11 -
2.2	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 -
2.2.1	Dépenses réelles d'investissement.....	12 -
2.2.2	Dépenses d'ordre d'investissement.....	13 -
3	GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS	14 -
3.1	EPARGNES	14 -
3.2	NIVEAU D'ENDETTEMENT	14 -

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif est un acte de prévision qui récapitule les dépenses et recettes de l'exercice à venir. Il doit être adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte.

Le budget primitif 2024 a été construit en tenant compte des priorités et des objectifs définis dans le rapport d'orientation budgétaire présenté au comité syndical lors de sa séance du 1er février 2024.

C'est ainsi que le budget primitif 2024 doit permettre de répondre :

- ***Au défi énergétique pour une meilleure amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;***
- ***À la continuité de la politique d'investissement (dépenses d'équipement) avec un objectif de maintenir le parc immobilier en bon état, permettant aux pépinières et bâtiments d'accueil de garder leurs attractivités respectives ;***
- ***Au développement des interactions du réseau d'entreprises du SMO Biopôle avec celles de l'ensemble du territoire afin de créer une synergie entre les différents acteurs opérant dans le domaine des sciences du vivant (salons, événements, rencontres etc..) ;***
- ***Au Maintien du soutien et de l'accompagnement des sociétés présentes sur nos différents sites que ce soit du point de vue technique ou organisationnel.***

Comme pour toutes collectivités et établissements publics, le budget du SMO Biopôle est structuré en deux sections :

- Une section de fonctionnement dans laquelle sont réunies les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante, son budget s'élève à **5 476 449 €**.
- Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses et recettes qui donnent lieu directement ou indirectement à l'augmentation durable du patrimoine et qui contribuent à son désendettement. Elle s'élève à **4 979 344 €**.

LE BUDGET PRIMITIF 2024

Pour l'année 2024, Le budget primitif du SMO Biopôle Clermont Limagne s'élève en mouvements budgétaires (opérations réelles et d'ordre) à **10 455 793 €**, après 9 878 478 € au (BP+DM) 2023.

Il se présente par section : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune d'elle doit être votée en équilibre.

EQUILIBRES GENERAUX DU BUDGET PRIMITIF 2024 EN EUROS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Opérations réelles	2 997 690	2 733 285	206 000	759 750
Reserve équipements				4 080 458
Operations d'ordre (042)	86 580	148 980	148 980	86 580
Virement entre sections		2 594 184	2 594 184	
Résultat de clôture (N-1)	2 392 179		2 030 180	
Excédent de fonctionnement capitalisé			0	
RAR 2022				52 556
TOTAL PAR SECTION	5 476 449	5 476 449	4 979 344	4 979 344
TOTAL BUDGET 2024		10 455 793		

1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans un contexte d'inflation persistante, les recettes réelles de fonctionnement du SMO Biopôle Clermont Limagne se maintiennent en 2024.

Au stade donc du BP 2024, les recettes réelles de fonctionnement sont ainsi supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement permettant ainsi d'assurer la nécessaire épargne brute pour rembourser prioritairement le capital de la dette.

1.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1.1.1 Recettes réelles de fonctionnement

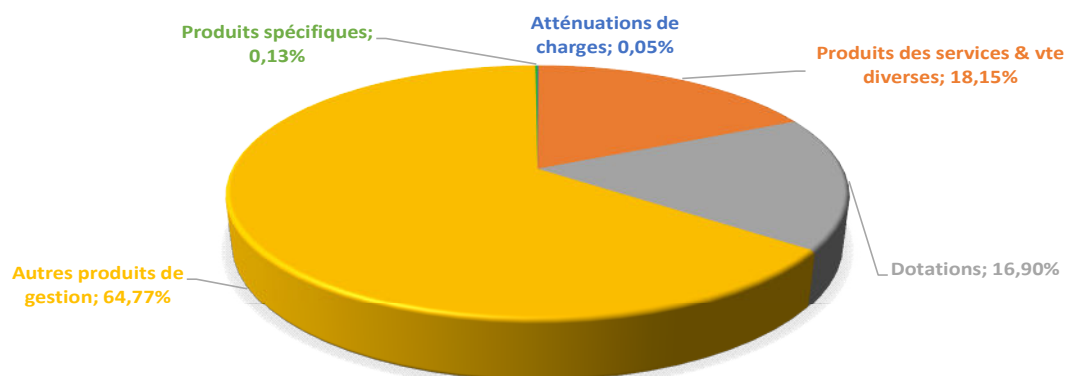
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 997 ,69 K €, soit une légère baisse de 1.59% par rapport au BP 2023 (*mais une progression par rapport au CA 2023*).

Elles se décomposent de la manière suivante :

Evolution des recettes de fonctionnement par rapport à l'année 2023

Recettes de fonctionnement	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation en % BP 2024/2023
Atténuations de charges	1 500	0	1 400	-6,67%
Produits des services & vte diverses	507 000	383 332	544 000	7,30%
Dotations	506 670	506 670	506 670	0,00%
Autres produits de gestion	1 955 100	1 956 909	1 941 620	-0,69%
Produits spécifiques	8 680	9 568	4 000	-53,92%
Reprise sur provision	67 320	67 317	0	-100,00%
TOTAL OP REELLES	3 046 270	2 923 795	2 997 690	-1,59%

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2024



Les principales évolutions des recettes réelles de fonctionnement en 2024 sont détaillées par chapitres, ci-après :

- **Les produits de services (chapitre 70) :**

Ce chapitre enregistre surtout les encaissements des charges locatives¹ ainsi que leur régularisation (différentes charges : fluides, taxes foncières...) mais aussi les redevances versées par les utilisateurs des salles de réunion. L'estimation pour 2024 est de 544 K €, ce qui représente une augmentation de 7.30% par rapport au BP 2023.

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :**

Ce chapitre regroupe les autres produits de gestion courante essentiellement les revenus des immeubles relatifs aux locations de bureaux et laboratoires sur les différents sites. Ses recettes sont attendues à hauteur de 1 941,62 K€ contre 1 955 K€ au PB 2023. Le montant a été estimé en tenant compte des prévisions des augmentations et diminutions des surfaces occupées prévues dans l'année.

- **Les participations reçues (chapitre 74) :**

Le maintien du niveau des contributions des membres par rapport au prévisionnel de 2023. Le montant est de **506,67K €**.

¹ Ces recettes seront liées au chapitre 75 autres produits de gestion courante comme les loyers à partir de 2024

- **Produits spécifiques (chapitre 77) :**

Suite à la bascule obligatoire du SMO Biopôle à la nomenclature comptable M57, la plupart des recettes historiquement comptabilisées en produits exceptionnels au chapitre 77, doit désormais être ventilée sur les autres produits de gestion courante (chapitre 75). Ainsi, le chapitre 77 prévu à hauteur de 4 k€ ne contient que les natures suivantes :

- Compte 773 « mandats annulés »
- Compte 775 « produits de cession et d'immobilisation » (nature utilisée pour constater au compte administratif les différentes ventes de biens ou d'équipement du syndicat pendant l'année, ces ventes étant comptabilisées en investissement au chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations au stade du vote du budget primitif du SMO Biopôle Clermont Limagne).

- **Atténuations de charges (chapitre 013) :**

Elles correspondent aux remboursements divers sur salaires au syndicat (indemnités journalières ou trop perçus par les agents). Son estimation est de **1,4 K €**.

1.1.2 Recettes d'ordre de fonctionnement

- **Les subventions d'investissement transférées :**

Il s'agit de l'amortissement des subventions reçues pour les sites du Brézet et de St-Beauzire (bâtiment CCIT). Le montant prévu est de **86,58 K €**.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

L'**excédent de fonctionnement** de clôture d'exercice 2023 est de **2 392 K €**.

Suite au débat d'orientation, l'excédent de fonctionnement sera reporté par anticipation à la section de fonctionnement (compte R002).

1.2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1.2.1 Dépenses réelles de fonctionnement

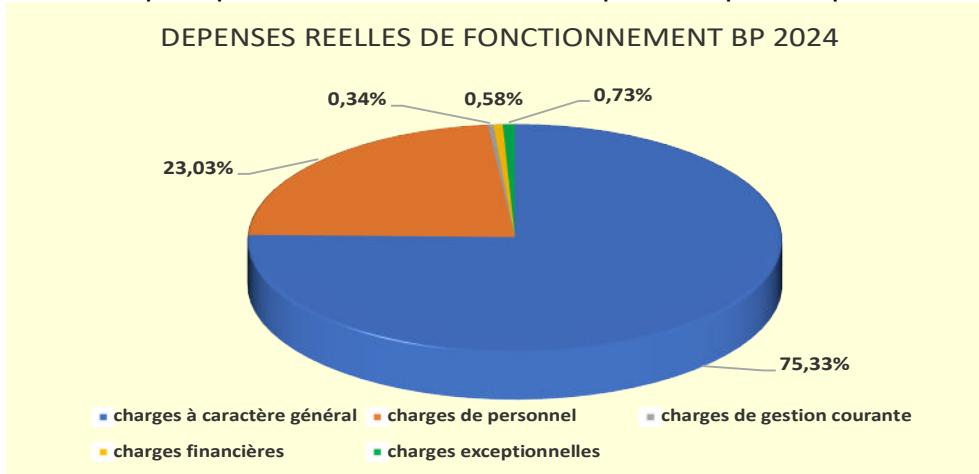
Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2024 s'élèvent à 2 733K €, soit une baisse de -6.05% par rapport au BP 2023.

Il convient de rappeler que le BP 2023 avait été élaboré dans un contexte de très forte hausse des prix de l'énergie, et de faible visibilité sur leur évolution, ce qui avait conduit à une prévision budgétaire trop élevée.

Concernant donc ce poste de charges (électricité, gaz), le projet du BP 2024 est désormais construit sur l'hypothèse ajustée au CA 2023.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation en % BP 2024/2023
Charges à caractère général	2 164 650	1 783 197	2 058 850	-4,89%
Charges de personnel	614 600	610 334	629 435	2,41%
Charges de gestion courante	5 000	2 715	9 200	84,00%
Charges financières	20 490	20 487	15 800	-22,89%
Charges exceptionnelles	22 000	13 391	20 000	-9,09%
Provision pour dpreciation	82 609	82 609	0	-100,00%
TOTAL OPERAT° REELLES	2 909 349	2 512 732	2 733 285	-6,05%

Le camembert ci-après permet de visualiser leur répartition par chapitres.

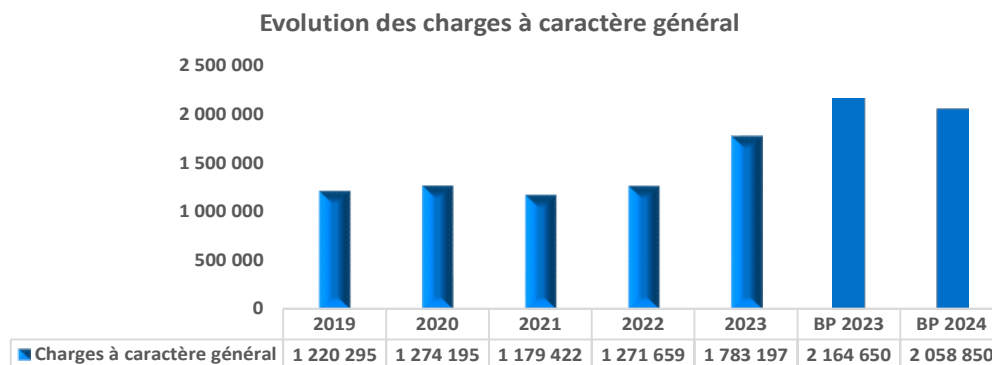


- **Les charges à caractère général (chapitre 011) :**

Ces charges s'établissent à 2 058 K€ au BP 2024, après 2 164 K€ au BP 2023 soit une diminution de -4,89 %.

Cette baisse s'explique principalement par le fait que les dépenses des fluides (électricité, gaz) avaient été estimées à un niveau élevé au BP 2023 dans un contexte de crise énergétique. Or dans les faits, elles ont été moins élevées que prévues.

Ce chapitre reprend toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement du syndicat. Sont retracés dans ce chapitre les dépenses d'énergie, les assurances, les contrats de maintenance et de prestation des services, la réparation et l'entretien ainsi que le nettoyage des bâtiments, téléphonie et fournitures diverses...).



L'évolutions des principaux postes de ce chapitre :

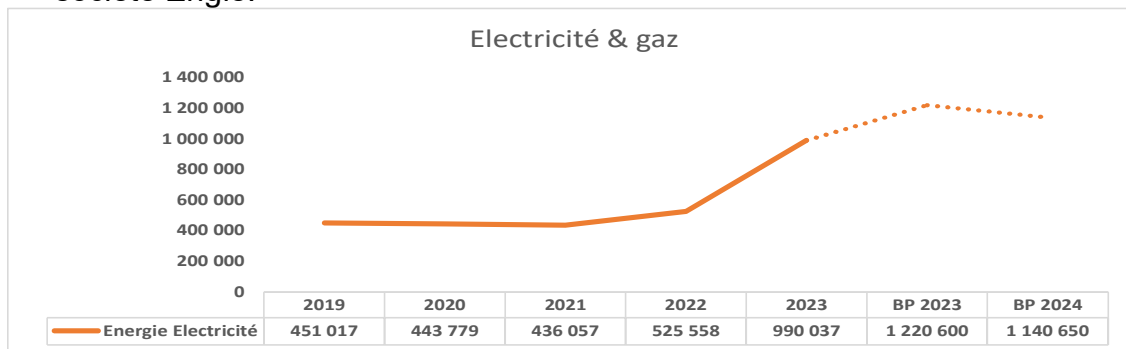
✓ **Les dépenses liées aux fluides**

Les dépenses liées aux fluides (principalement chauffage, électricité, carburant, gaz et eau) sont prévues à hauteur de 1 167K€ représentant ainsi 56% de la totalité des charges à caractère général. Elles sont en diminution de -6,78% par rapport au BP 2023.

Le SMO Biopôle a adhéré au groupement de commandes :

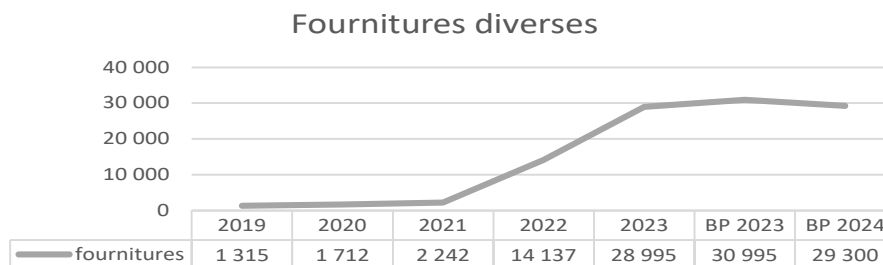
- Pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, le marché est mené par le conseil départemental du Puy-de-Dôme pour l'année 2024. Le titulaire du marché est la société Total Energies.

➤ Pour la livraison d'électricité, le marché est géré par l'UGAP et le titulaire est la société Engie.



✓ **Les dépenses liées aux fournitures d'entretien**

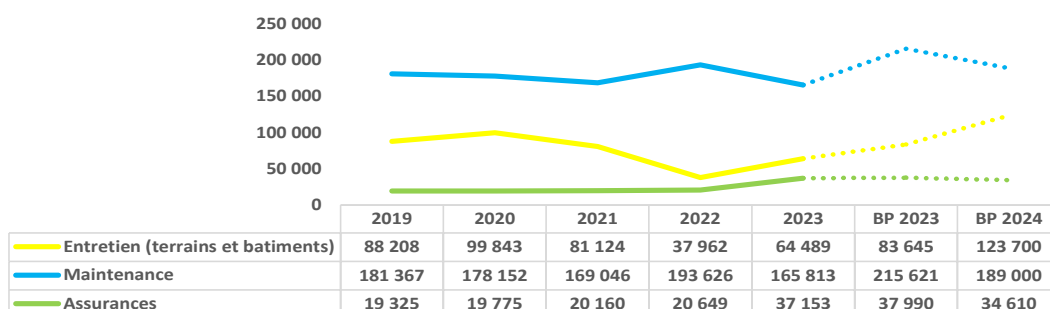
Il s'agit de dépenses pour divers achats de fournitures tel que la peinture et d'autre produits d'entretien, les serrures et cylindres, les ampoules (tubes Led...) ainsi que des luminaires.



✓ **Les dépenses liées à l'assurance, la maintenance, l'entretien**

- Une baisse de -8,9% des dépenses d'assurances (dommages aux biens et risques annexes, protection juridique, responsabilité et risque annexe) suite à la cession d'un ancien bâtiment situé à Riom, entraînant la baisse de surface assurée.
- Les dépenses de la maintenance couvrent essentiellement les installations techniques des différents sites sous le marché P2 ainsi que d'autres interventions spécifiques assurées par des différents prestataires.
- L'entretien et réparation concernent l'ensemble des bâtiments des différents sites d'accueil : des entretiens divers de voirie, des interventions diverses (fuites, modification, mise aux normes remise en état système de désenfumage) et les aménagements pour l'accueil des entreprises. Ces différentes réparations prévues en 2024 expliquent l'augmentation de son enveloppe.

Evolution des dépenses d'assurances, de maintenance et d'entretien

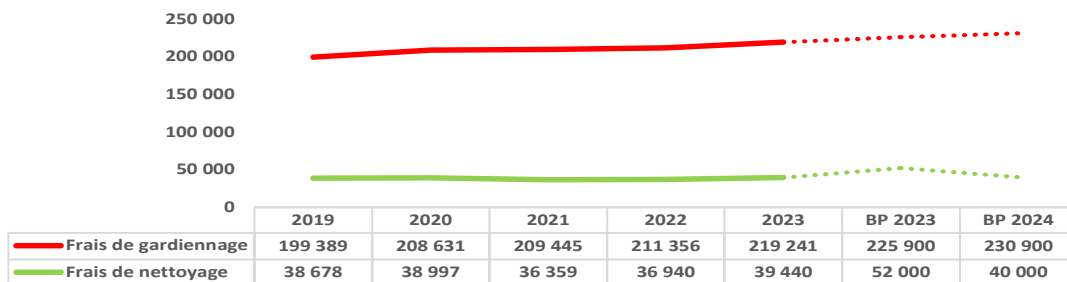


✓ Les dépenses liées au gardiennage et nettoyage

Les dépenses de nettoyage s'élèvent à 40K € soit une baisse de -23% par rapport au BP 2023. L'année 2024 connaîtra le renouvellement de ce marché.

Quant aux dépenses de gardiennage, elles sont inscrites à hauteur de 230 900 € soit une hausse de 2% par rapport au BP 2023. Elles tiennent compte de la sécurisation des sites et de leurs équipements en particulier sur le site de Riom.

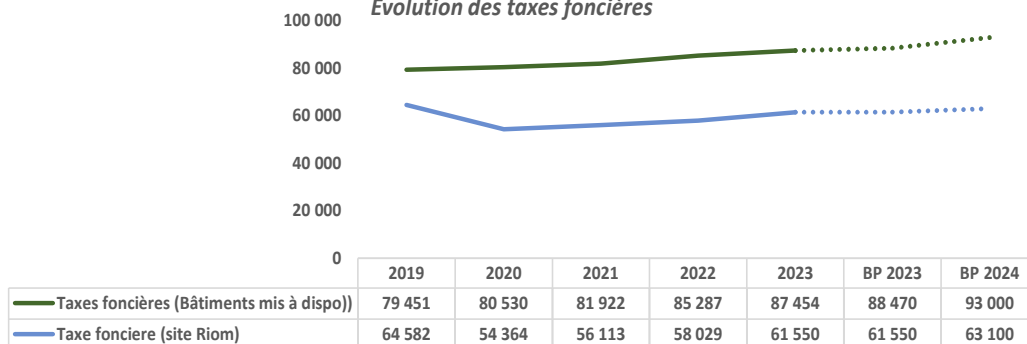
Evolution des dépenses gardiennage & nettoyage



✓ Les dépenses relatives aux taxes foncières

Les dépenses relatives aux taxes foncières connaissent une augmentation soutenue. Elles concernent la taxe foncière des bâtiments de Riom et celles des autres sites refacturés par les membres du SMO Biopôle Clermont Limagne.

Evolution des taxes foncières



• Les charges de personnel :

Les charges de personnel sont prévues à hauteur de 629 K €, elles regroupent les dépenses relatives aux rémunérations du personnel du SMO Biopôle et les remboursements liés à la mutualisation. Les prévisions des dépenses du personnel pour 2024 connaîtront une légère progression qui s'explique en effet principalement par **l'effet cumulatif de diverses mesures nationales** :

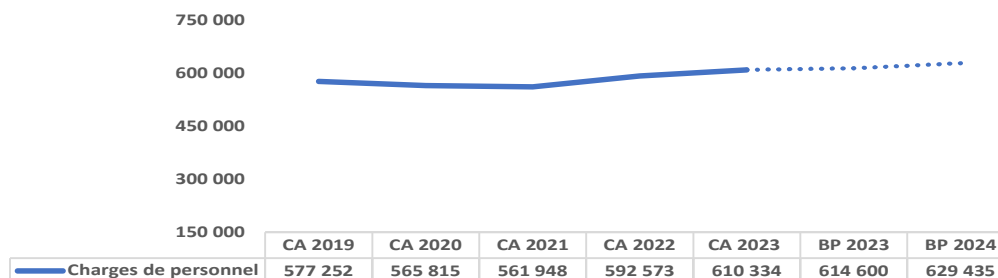
- L'effet en année pleine du reclassement des grilles des agents de catégorie C et B de début de carrière et de la revalorisation du point d'indice de + 1,5% décidée par le Gouvernement et applicable depuis le 1er juillet dernier ;
- L'attribution de 5 points d'indice majorés à l'ensemble des agents de la fonction publique à compter du 1er janvier 2024 ;
- L'augmentation de 1 point du taux de cotisation retraite à compter du 1er janvier 2024 ;
- La revalorisation du SMIC ;

La politique sociale mise en œuvre :

En matière d'action sociale, le SMO Biopôle continuera à verser aux agents adhérant au contrat collectif MNT une participation au paiement des cotisations prévoyance.

A cette participation, s'ajoutent :

- Le versement d'une cotisation d'adhésion au Cnas;
- La cotisation santé médecine du travail ;
- L'avantage en nature lié aux chèques déjeuners.

Charges de personnel

- **Les autres charges de gestion courante :**

Le Chapitre 65 regroupe une éventuelle provision des créances admises en non-valeur (cas des impayés), les frais divers concernant la sécurisation des données et l'hébergement des sites ainsi que les indemnités de mission. Le montant du chapitre est de 9,2 K €.

Le syndicat avait également fait le choix d'un soutien volontariste à l'association tous en BD en Limagne ainsi que les journées scientifiques de l'école doctorale des sciences de la vie.

- **Les charges financières :**

Le chapitre 66 représente le remboursement des intérêts des emprunts contractés par les membres du SMO Biopôle pour financer les bâtiments mis à disposition du SMO Biopôle. Comme l'année précédente les intérêts sont prévus à la baisse. Leurs montants sont de 15,8 K €.

- **Les charges exceptionnelles :**

Le chapitre 67 sous la M57 a été limité à trois natures comptables (dont notamment les natures 673 « titres annulés » et 675 « valeurs comptables des immobilisations cédées »). Ses dépenses concernent donc en grande partie les provisions pour titres annulés sur exercices antérieurs, qui sont liées aux régularisations de charges locatives. Le montant prévu est de 20 K€.

1.2.2 Dépenses d'ordre de fonctionnement

- **Les dotations aux amortissements :**

L'essentiel de ces amortissements concernent les biens du site de Riom. Son montant est de 148,98 K €.

- **Le virement à la section d'investissement :**

Il constitue l'excédent des recettes de la section de fonctionnement viré à la section d'investissement. Ce virement d'un montant de 2 594 K€ constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement.

2 SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à **4 979 K€** en dépenses comme en recettes.

2.1. RECETTES D'INVESTISSEMENT

2.1.1 Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 206 K€ au BP 2024. Elles se composent de :

- Les produits de cessions d'immobilisations : 190 K€

Ce montant intègre la cession d'un ancien bâtiment sur la parcelle BH 233 située à Riom. La vente a été conclue fin janvier 2024 au profit de la société MB Menuiserie.

- Les emprunts et dettes assimilées :

Il s'agit des cautions versées par les nouveaux locataires. Le montant est estimé à 16K€.

2.1.2 Recettes d'ordre d'investissement

Les opérations d'ordre constituent la contrepartie des crédits inscrits en section de fonctionnement :

- Les dotations aux amortissements : 148,98 K€
- Le virement de la section de fonctionnement : 2 594 K€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

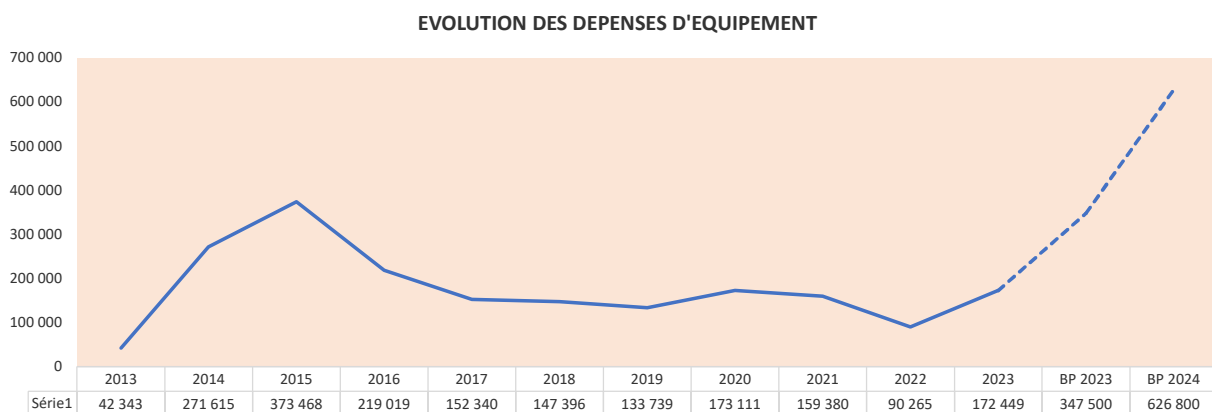
Excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2023 est de 2 030 K€.

Par anticipation, cet excédent sera reporté au BP 2024 au compte R001.

Les restes à réaliser pour l'année 2023 sont évalués à 52 556 €.

2.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

➤ Progression des dépenses d'équipement



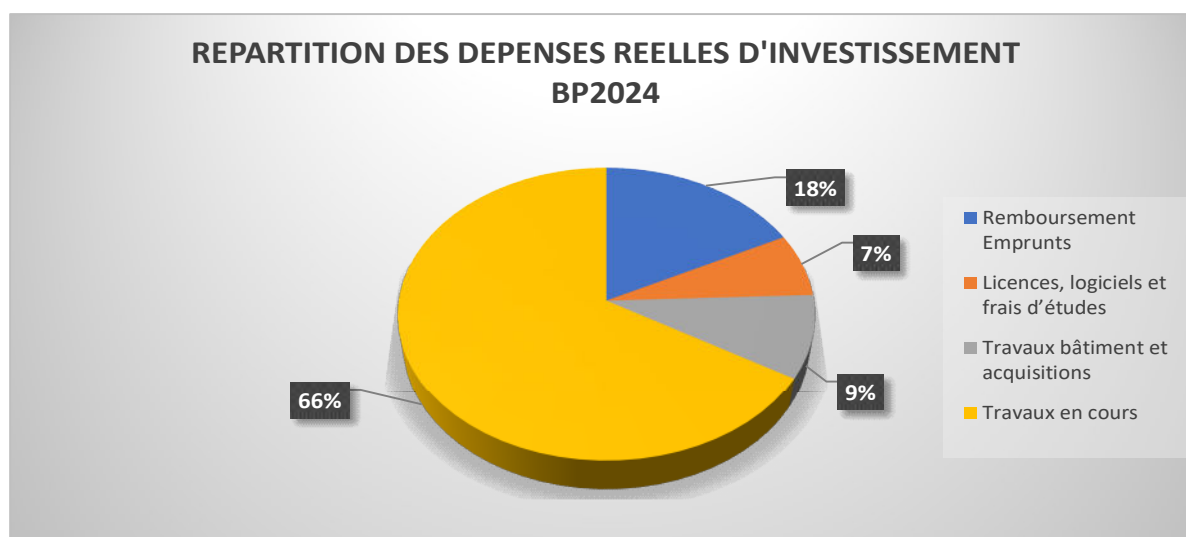
Les dépenses d'investissement BP 2024 se présentent comme suit :

Evolution des dépenses d investissement par rapport à 2023 (en Euros)

DEPENSES D INVESTISSEMENT	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation BP 2024/2023
Chap 16 Remboursement Emprunts	133 310	122 980	132 950	-0,27%
Chap.20 Licences, logiciels et frais d'études	102 000	32 030	52 200	-48,82%
Chap.21 Travaux bâtiment et acquisitions	37 000	13 285	69 600	88,11%
Chap.23 Travaux en cours	208 500	127 134	505 000	142,21%
Chap 23 Immobilisations en cours (reserve)	3 918 719		4 080 458	
TOTAL OPERAT° REELLES	4 399 529	295 429	4 840 208	
Chap 040 Operat° d'ordre de transfert entre sections	130 900	130 889	86 580	-33,86%
TOTAL OPERAT° D'ORDRE	130 900	130 889	86 580	-33,86%
RAR	22 198		52 556	
TOTAL DEPENSES	4 552 627	426 318	4 979 344	

2.2.1 Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement (hors réserve en immobilisation) s'élèvent à 759,75 K€ € au BP 2024 (dont 132,95K€ de remboursement emprunt et cautions).



Le budget primitif 2024 intègre des dépenses d'équipement (total des chapitres 20,21 et 23) prévues à hauteur de 626,8 K€.

L'ensemble de cet investissement s'inscrit dans le cadre du renouvellement de matériel technique vétuste, mais aussi dans le cadre de la politique énergétique destinée à maîtriser l'évolution des consommations de l'énergie.

Ce niveau élevé répond pour rappel à des impératifs :

- La principale est l'installation de la pompe à chaleur dans la totalité du bâtiment de la CCI (marché passé pour une enveloppe de 236,90 K €).
- La pose d'une porte battante avec un sas à l'entrée principale du bâtiment du Brezet (sous trois devis l'enveloppe est de 19 K€).
- Les dépenses concernant le P3 (*renouvellement des équipements et gros entretien*) sous le marché public d'exploitation technique, pour avancer la date de renouvellement de certaines installations. Sous le nouvel échancier le montant des travaux est donc de 105 K€ soit 23 K€ de plus par rapport à l'année 2023.
- La consultation d'un AMO (enveloppe prévue 50 K€) pour l'élaboration du cahier des charges suite aux recommandations du cabinet d'audit pour améliorer la performance énergétique des différents locaux.

Les autres dépenses d'équipement seront destinées, comme cela a été précédemment évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, à la réalisation des divers remplacements de matériel technique.

Site de Riom : investissement dans les installations de différents bâtiments

- ◆ Remplacements divers :
 - Portes zone A bâtiment Chambon ;
 - Armoire de commande pompe à vide Busch ;
 - Manomètres de pression Kimo par magnehelic animaleries Chambon ;
 - Tambour rotatif Montcineyre ;
 - Détecteurs ATEX obsolètes zone Solvants ;
 - Extincteurs de plus de 10 ans ;
 - Pompe secondaire batterie CTA 841 bâtiment Chambon ;
 - Pompe réseau eau glacée circuit primaire Chambon ;
 - Cellules porte ascenseur par nouveau système multiple ;
 - Régulation CTA 1030 bâtiment Tazenat ;
 - PAC (pompe à chaleur) locaux solvants...

- ◆ Travaux divers
 - Installation de comptage énergie sur différents équipements ;
 - Mise en place de bornes de recharge pour VE (véhicule électrique) ;
 - Installation ou remplacement de compteurs d'eau divisionnaires ;
 - Renouvellement de blocs de secours ;
 - Sécurisation des accès aux équipements techniques : échelle, plateforme ;
 - Mise en place variateur sur moteur extracteur sorbonnes Tazenat.

Sites Saint-Beauzire & Brezet :

- ✓ Remplacement des Ballons eau chaude (galerie technique & laboratoire) ;
- ✓ Remplacement interphone fermax bat B ;
- ✓ Remplacement du système de régulation de 1998 (CTA groupe froid) pour les bâtiments HE2-3 et HE2-4 de Saint Beauzire ;
- ✓ Remplacement CTA (centrale traitement d'air) d'origine pour HE2-2 Saint Beauzire ;
- ✓ Remplacement du SPLIT R22 bâtiment HE1 et HE2 CCLE ;
- ✓ Rénovation de la toiture bâtiment HE2 au-dessus de la galerie technique ;
- ✓ Installation de deux échelles 4m30 crinoline sur les bâtiments laboratoire A.

2.2.2 Dépenses d'ordre d'investissement

Les opérations d'ordre constituent la contrepartie des crédits inscrits en section de fonctionnement.

- 86,58 K€ de transfert en section de fonctionnement de la quote-part annuelle des subventions d'investissement reçues.

3 GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

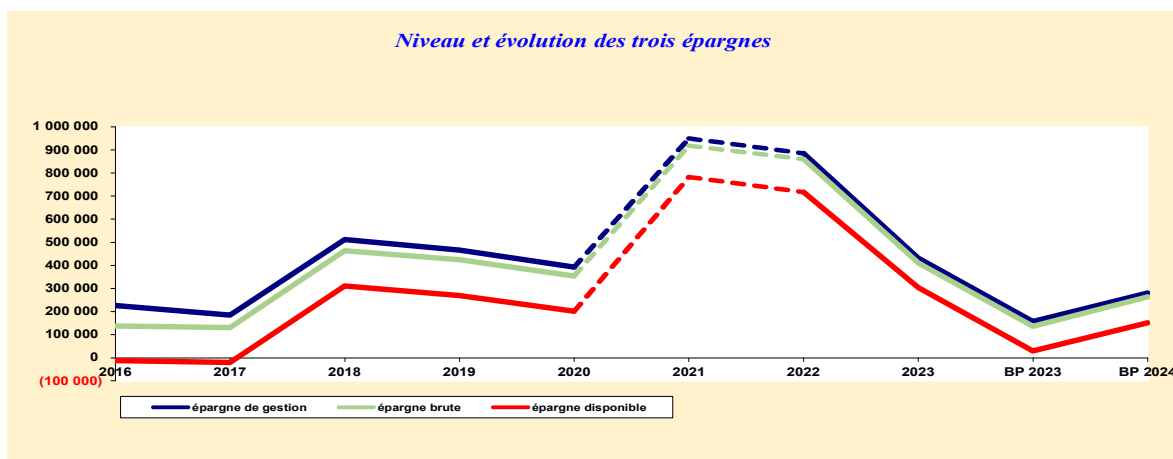
3.1 EPARGNES

L'épargne de gestion correspond à la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.

L'épargne brute correspond à la capacité d'autofinancement avant le remboursement des échéances de la dette.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

EPARGNES										
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2023	BP 2024
Dépenses. de fonctionnement (hors intérêt)	1 845 317	2 014 684	1 883 622	1 966 417	1 898 518	1 789 228	1 908 980	2 492 245	2 888 859	2 717 485
Intérêts de la dette	88 970	53 283	48 033	42 581	37 031	31 579	25 941	20 487	20 490	15 800
Rembt en capital	150 003	151 295	152 736	154 334	153 935	135 630	141 849	107 301	107 310	111 950
Recettes. de fonctionnement	2 071 874	2 199 071	2 395 438	2 433 327	2 290 355	2 739 112	2 794 154	2 923 795	3 046 270	2 997 690
épargne de gestion	226 557	184 387	511 816	466 910	391 836	949 884	885 175	431 550	157 411	280 205
épargne brute	137 586	131 103	463 782	424 329	354 805	918 305	859 233	411 063	136 921	264 405
épargne disponible	-12 417	-20 192	311 046	269 996	200 870	782 675	717 384	303 762	29 611	152 455
dépenses fonct et rembt dette	2 084 291	2 219 262	2 084 392	2 163 331	2 089 484	1 956 437	2 076 770	2 620 033	3 016 659	2 845 235
recettes de fonctionnement	2 071 874	2 199 071	2 395 438	2 433 327	2 290 355	2 739 112	2 794 154	2 923 795	3 046 270	2 997 690



Les conséquences de l'inflation sur le niveau de dépenses réelles de fonctionnement ont été amorties par une dynamique des recettes de loyers et de reprise sur provision en 2023. Malgré tout, on assiste à une baisse de moitié de l'épargne brute en 2023 par rapport à l'année 2022. Cette situation ne remet pas en cause la santé financière du syndicat.

3.2 NIVEAU D'ENDETTEMENT

L'encours de la dette au 31 décembre 2023 atteint les 429 221 €. Cet encours est à taux fixe et se répartit entre les deux prêteurs (la caisse d'épargne et la caisse des dépôts).

La capacité de désendettement du SMO Biopôle Clermont Limagne est d'un an en 2023.

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires pour éteindre totalement la dette par la mobilisation et l'affectation en totalité de son épargne brute



annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours rapporté à l'épargne brute de l'année en cours.

SOLVABILITÉ

Légende	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP2023	BP 2024
endettement (en €) au 31/12	1 426 301	1 275 006	1 122 269	967 936	814 001	678 371	536 522	429 221	429 221	317 279
endettement/épargne brute	10,4	9,7	2,4	2,3	2,3	0,7	0,6	1,0	3,1	1,2

